

## DELIBERATION 2020-76

LE QUATORZE OCTOBRE DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU PREMIER OCTOBRE DEUX-MILLE VINGT.

**PRESENTS :** M. RIO – MME RIMBERT – M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA - MME MOREAU – M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – M.QUINTIN - MME MOUGIN – MME ABOU-EL-WAFA – M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU – M. CADIOU - MME MAURIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE – M. ROBIN – MME GUIRAUD – MME FASSIO - MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. THEOL

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** MME FERRAI procuration à MME RIMBERT – M. LEFEVRE procuration à M. RIO – M. ODIN procuration à M. CADIOU – MME MASANET procuration à MME FASSIO – M. LACOMBRE procuration à M. BOISSEAU

**ABSENTS EXCUSES :**

**ABSENTS :**

Monsieur BRUGUIERE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET : Création d'un emploi de graphiste/chargé(e) de communication catégorie B**

Monsieur le Maire propose au conseil de municipal la création d'un emploi de graphiste /chargé(e) de communication pour exercer principalement les missions suivantes :

- **Conception des supports**  
Recherche et détermination du concept graphique  
Détermination des formats de supports de communication adaptés aux objectifs
  
- **Réalisation et déclinaison graphique des supports de communication**  
Anticipation et organisation de la charge de travail  
Planification des différentes étapes de production en ayant le sens des priorités  
Maîtrise des délais  
Déclinaison numérique des supports  
Suivi de fabrication et de livraison  
Gestion des stocks et des retirages

Cette création de poste nécessite l'ouverture d'un poste de catégorie B de la filière technique (technicien territorial)

Si les démarches de recrutement par voie statutaire s'avéraient infructueuses et du fait de la particularité des fonctions exercées et des qualifications professionnelles requises, il conviendrait de faire appel à un agent contractuel en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale, selon les modalités suivantes

- Travail à temps complet
- Date d'effet du contrat : dans les meilleurs délais
- Type et durée du contrat : de droit public à durée déterminée d'une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Rémunération dans la limite du 7ème échelon de la grille indiciaire applicable au grade retenu dans le cadre d'emploi
- Régime indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de la commune

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à la modification du tableau des effectifs conformément aux éléments ci-dessus et à signer tout document à cet effet.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>32</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	<b>M. THEOL</b>

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012 :

- **APPROUVE** la création d'un poste de graphiste/chargé(e) de communication et la modification du tableau des effectifs selon les éléments exposés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

**François RIO**

**Maire de Saint Jean de Védas**



*(Handwritten signature of François RIO)*